

Conseil de gestion 31 mai 2022 Délibération n° 2022-062

Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 25 février 2022

Vu le Code de l'environnement - articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

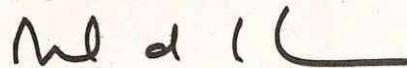
Vu l'arrêté interpréfectoral n°2022-080 du 13 mai 2022 modifiant la composition des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu la délibération n°2020-045 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise du 28 septembre 2020 portant approbation du règlement intérieur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Article unique

Sur présentation du président, le conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, après en avoir délibéré, approuve unanimement le compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 25 février 2022.



Maël de Calan
Président du conseil de gestion

Compte-rendu

CONSEIL DE GESTION

25 février 2022



Présent(e)s

Commissaires du gouvernement

Jean-Philippe SETBON	Sous-Préfet représentant le Préfet du Finistère
Olivier LEBAS	Préfet maritime de l'Atlantique

Représentant(e)s de l'Etat

Grégoire LELIEVRE	Représentant le Commandant de la zone maritime Atlantique
Eric VASSOR	Représentant Le Directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Zaïg LE PAPE	Représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère - DDTM
Hugues VINCENT	Représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral du Finistère – DDTM-DML

Représentants des collectivités territoriales ou leurs groupements

Denis PALLUEL	Région Bretagne
Maël de CALAN	Département du Finistère, Président du conseil de gestion
Fanch QUENOT	Commune d'Ouessant
André TALARMIN	Communauté de Communes du Pays d'Iroise, Vice-président du conseil de gestion
Philippe AUDURIER	Douarnenez Communauté
Jean-Luc MILIN	Communauté de Communes du Pays d'Iroise
Annie KERHASCOET	Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay
Philippe AUDURIER	Douarnenez Communauté

Représentant(e)s des organisations représentatives des professionnels

François GUYVARC'H	Parc naturel régional d'Armorique, suppléant d'Amélie CARO
Emmanuel KELBERINE	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
Yannick CALVEZ	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère
Bruno CLAQUIN	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère
Philippe DUVAL	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
Erell PELLE	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
Benoit SALAUN	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord, suppléant de Mïche DIVERRES
Michel INISAN	Chambre d'agriculture du Finistère
Alain MADEC	Chambre syndicale nationale des algues et végétaux marins
Yvon TROADEC	Représentant une chambre de commerce et d'industrie - CCI métropolitaine Bretagne Ouest
Jean-Marc PUCHOIS	Finistère 360°

Représentant(e)s des organisations d'usagers

Philippe ZEQUES	Fédération française des pêches sportives
Paul MAREC	Fédération française d'études et de sports sous-marins
Pierre COLIN	Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer
Corinne AUDIGANE	Fédération maritime de la Baie de Douarnenez

Représentant(e)s d'associations de protection de l'environnement

Marie CAPOULADE	Association Bretagne Vivante
Jean HASCOET	Association Eau et Rivières de Bretagne

Personnalités qualifiées

Sami HASSANI	OCEANOPOLIS
Michel BERTIGNAC	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer - IFREMER
Frédéric JEAN	Institut Universitaire Européen de la Mer – IUEM
Arnaud GUENA	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation pour les pollutions accidentelles des eaux - CEDRE
Rémy MICHEL	Centre d'Etude et de Valorisation des algues – CEVA
Pierre YESOU	Réserve naturelle nationale d'Iroise

Observatrice :

Solenne ROBARD LE GUENNEC	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère, suppléante de Yannick Calvez
---------------------------	---

Parc naturel marin d'Iroise - PNMI :

Fabien BOILEAU	Directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise
Gaëlig BATAIL	Chef du service « opérations », adjoint au directeur délégué
Philippe LE NILIOT	Chef du service « ingénierie », adjoint au directeur délégué
Cécile GICQUEL	Chargée de mission « patrimoine naturel »
Claire LASPOUGEAS	Chargée de mission « pêche professionnelle »
Patrick POULINE	Chargé de mission « qualité de l'eau et aquaculture »
Marie-Amélie NEOLLIER	Chargée de projet « prévention et lutte contre les déchets plastiques »
Marie HASCOET	Chargée de mission « Patrimoine culturel et médiation »

Gwenaëlle LEROUX	Chargée de projet « Sensibilisation »
Lucie MONCUQUET	Chargée de mission « communication et sensibilisation »
Pierre MISKO	Chargé de projet « ARP habitats »
Benjamin FOLLIOU	Chargé de projet « ARP espèces »
Margaux PINEL	Chargée de projet « BCHT »

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 19 octobre 2021
2. Election d'un représentant du collège des personnalités qualifiées au bureau (en remplacement de Catherine Talidec)
3. Présentation du rapport d'activité 2021
4. Proposition de programme d'actions 2022
5. Méthode de concertation et de rédaction du plan de gestion 2025-2040
6. Projet PECHDAUPHIR – test de solutions pour limiter les captures accidentelles de dauphins communs
7. Enjeux écologiques liés aux habitats marins – projet d'analyse risque-pêche (ARP)
8. Présentation du protocole de délivrance des dérogations à l'interdiction d'épandage des effluents dans la bande des 500m des zones conchylicoles (DDTM)
9. Bilan du projet « tourisme durable dans la réserve de Biosphère »
10. Questions diverses

Questions diverses

Introduction

Maël de Calan introduit la séance. Indique que le quorum est atteint. Informe de l'absence de Didier Fouquet, Didier Olivry et de Philippe Le Berigot puis indique que deux pouvoirs ont été donnés. Salue la présence de Sylvie Detoc, directrice régionale Bretagne de l'OFB ; Sophie Bougard, chargée de mission projets inter parcs naturels marins et aires protégées à l'OFB ; Barbara Leroy, responsable de la coordination des politiques publiques à l'OFB, Valentin Loirat du comité départemental des pêches et Julien Dubreuil du comité régional des pêches. Informe de l'arrivée d'un nouveau bateau au Parc qui a été présenté par l'équipe du Parc en amont de la réunion.

Fabien Boileau informe qu'un arrêté préfectoral en complément du décret sur l'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise, paru le 4 septembre 2021, est actuellement à la consultation du public sur le site de la préfecture du Finistère. Cet arrêté, permettant de limiter ou de réglementer la circulation sur les îles et îlots, est en tout point conforme à ce qui avait été discuté à la fois avec les acteurs locaux et au sein du conseil de gestion.

Maël de Calan indique la présence sur les tables d'une gourde et d'un guide des oiseaux de l'Iroise, ainsi que d'un poster disponible à la sortie de la salle, à destination des membres du conseil de gestion. Rappelle également la présence d'une enquête d'opinion relative au fonctionnement du conseil de gestion à compléter et à rendre en fin de séance. Informe que des documents relatifs à la présentation du nouveau protocole d'épandage seront distribués en séance par les représentants de la DDTM.

Fabien Boileau informe que le Parc a été mis à l'honneur à plusieurs reprises lors du One Ocean Summit. La secrétaire d'Etat a été reçue sur l'île Tristan à Douarnenez, ce qui a permis de lui expliquer le fonctionnement du Parc et de son conseil de gestion et la mise en place de mesures de protection. Le sujet de la réduction des pollutions plastiques a été évoqué avec le projet expérimental de dépollution de la décharge d'Ouessant. Ce projet a potentiellement pu influencer une des annonces majeures faite au public, qui est de dépolluer 50 décharges du littoral dont 3 dès 2022. Exprime son contentement car ce projet n'était pas, initialement, quelque chose de facile à proposer. La couverture médiatique a été assez importante, de nombreux journalistes se sont montrés intéressés et ont cherché des sujets en matière de protection de l'environnement sur le Parc.

Maël de Calan confirme que le projet d'Ouessant fait des émules et remercie les équipes du Parc pour leur travail et implication.

Fabien Boileau informe que le 30 mars, les agents du Parc se mobilisent pour une action de nettoyage dans le marais de l'Aber sur la presqu'île de Crozon. Les agents du Parc seront accompagnés par les agents de la communauté de communes de Crozon. Propose aux membres du conseil de gestion de participer à cette action et précise qu'une feuille d'inscription est à leur disposition.

Ajoute qu'un baptême de plongée est proposé aux membres du conseil de gestion le 24 juin, organisé par le club subaquatique de l'Atlantide au Conquet. Une invitation sera envoyée très prochainement afin de pouvoir organiser cet événement.

Maël de Calan introduit l'ordre du jour proprement-dit.

1. Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 19 octobre 2021

(Document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan soumet à l'approbation des membres du conseil de gestion le compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 19 octobre 2021.

Le compte rendu n'appelle pas d'observations en séance.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le compte rendu du conseil de gestion du 19 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Election d'un représentant du collège des personnalités qualifiées au bureau (en remplacement de Catherine Talidec)

(Document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan annonce la candidature de Michel Bertignac en vue de remplacer Catherine Talidec, pour représenter l'Ifremer, comme membre du bureau du conseil de gestion du Parc.

Michel Bertignac se présente. Travaille au laboratoire de biologie halieutique de l'Ifremer de Brest depuis une dizaine d'années. Travaille sur les modèles de dynamique de population marine exploitée ainsi qu'à l'évaluation des stocks, essentiellement sur les pêcheries démersales dans le golfe de Gascogne et la mer celtique. Est membre du comité d'avis du CIEM. Précise être heureux de sa présence au conseil de gestion et motivé pour apporter sa contribution aux travaux du conseil.

Maël de Calan soumet à l'élection du collège des personnalités qualifiées la candidature de Michel Bertignac comme représentant au bureau.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Michel Bertignac est élu à l'unanimité en qualité de personnalité qualifiée au sein du bureau du conseil de gestion du Parc.

3. Présentation du rapport d'activité 2021

(Document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Fabien Boileau.

Marie Capoulade salue la qualité du travail réalisé. Attire l'attention sur la situation préoccupante des indicateurs de la qualité de l'eau. Espère qu'il sera possible de résoudre ce problème.

Maël de Calan soumet à l'approbation des membres du conseil de gestion le rapport d'activité 2021 du Parc.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le rapport d'activité 2021 du Parc est approuvé à l'unanimité.

4. Proposition de programme d'actions 2022

(Document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Fabien Boileau et Philippe Le Niliot.

Philippe Le Niliot débute la présentation des 5 axes du programme d'actions 2022 :

Axe 1

Alain Madec demande des précisions sur le contrôle scientifique de routine portant sur les algues de rive et embarquées.

Philippe Le Niliot explique qu'il s'agit d'un suivi scientifique de routine sur le cantonnement de l'île de Sein, où ont lieu des pêches expérimentales pour évaluer la reconquête du niveau de stock de géniteurs de langouste rouge. Tous les ans, Claire Laspougeas procède à des pêches expérimentales avec l'Ifremer en observant la même méthode, avec les mêmes engins, aux mêmes pauses, pour évaluer l'évolution des effectifs de géniteurs. Les effectifs sont en augmentation dans cette zone fermée à la pêche.

Alain Madec précise que son interrogation concerne le suivi scientifique de routine tout particulièrement sur les algues de rive.

Philippe Le Niliot répond que sur les algues de rive, le Parc procède à un suivi de routine de la biomasse avec des points de suivi. Le suivi des laminaires n'est pas routinier. La comparaison est faite entre la situation des peuplements (niveau de poissons et réseaux trophiques) dans les zones exploitées par les goémoniers et en dehors. Les zones exploitées sont comparées à celles qui ne le sont pas pour comprendre leur évolution. L'objectif est de comprendre les effets de l'exploitation sur les différents paramètres de l'environnement des forêts de laminaires.

Alain Madec demande confirmation qu'il s'agit effectivement d'un suivi dans le cadre du projet SLAMIR. Demande plus d'informations concernant un suivi de routine sur la *digitata* par exemple.

Philippe Le Niliot informe qu'il n'y a pas de suivi de routine concernant cette espèce. *Laminaria digitata* a une exploitation de pratiquement 40 ans. Le système d'encadrement semble suffisant pour assurer la durabilité de l'exploitation. Il n'y a pas matière à rajouter des mesures. Les évolutions sur la production sont prises en compte. Le problème soulevé par Alain Madec est lié à des espèces de plus en plus opportunistes comme *polyschides*, qui est beaucoup moins

intéressante pour les exploitants. Cette espèce a tendance à gagner du terrain. On cherche à comprendre pourquoi, même s'il n'y a pas de programme dédié pour l'instant sur cette thématique.

Pierre Yesou s'interroge sur l'intitulé et le contenu du travail d'évaluation des zones réglementées. Fait remarquer qu'il y a effectivement au sein du Parc des zones où la réglementation est plus forte que dans d'autres, mais qu'il serait possible de s'attendre à ce qu'il y ait une évaluation de l'efficacité des actions sur l'ensemble du Parc. Indique qu'il y a, de son point de vue, un risque que l'on considère que les actions de conservation du Parc ne sont concentrées que sur certaines zones, et qu'il n'y en a aucune sur d'autres. Précise qu'il faudrait éviter, d'un point de vue de communication, d'en arriver à cette interprétation.

Fabien Boileau répond que dans le cadre des projets mentionnés, l'objectif est de savoir si les contraintes d'exploitation ou de circulation mises en place sont efficaces à la fois sur la protection de la biodiversité et sur l'impact qu'elles peuvent avoir sur les activités. Il y a bien évidemment un suivi sur le reste du Parc, notamment à travers le tableau de bord qui sera présenté au prochain conseil de gestion. Des mesures sont mises en place: dans les endroits avec des enjeux particuliers, le Parc propose des mesures réglementaires aux services de l'Etat. Le projet ARPI par exemple a pour but d'évaluer l'impact d'une activité sur certains enjeux, en particulier les habitats et les espèces. Rappelle que le travail se fait à l'échelle du Parc, avec un focus particulier sur l'efficacité des dispositions mises en place dans des zones particulières.

Axe 2

Erell Pelle demande des précisions sur la création d'une zone propice à l'accueil du balbuzard pêcheur.

Cécile Gicquel explique qu'il y a sur le site de l'Aber une présence ponctuelle du balbuzard pêcheur, pour se nourrir, sans toutefois s'y reproduire. Indique l'existence d'un plan national d'action pour la conservation de cette espèce. Des experts de ce plan national d'action, conviés par le Parc, ont indiqué que le site de l'Aber était tout à fait propice à l'installation d'une aire de reproduction. Ajoute que des échanges avec Enedis ont permis de négocier la rétrocession de poteaux électriques, non utilisés et déjà présents sur le site, sur lesquels seront installées des aires artificielles d'accueil du balbuzard pêcheur qui est en train de recoloniser l'ouest de la France.

Philippe Audurier mentionne les retours réguliers de la presse concernant des espèces retrouvées mortes ou mutilées sur les plages. S'interroge sur les retours en termes d'analyse pour comprendre le lien éventuel avec une activité quelconque ou savoir s'il s'agit d'un phénomène plus naturel dans la vie des espèces.

Fabien Boileau explique qu'il s'agit du sujet du projet PECHDAUPHIR, qui sera présenté par le comité des pêches, projet qui vise à limiter le nombre de captures accidentelles de dauphins.

Philippe Le Niliot ajoute qu'un suivi des échouages est également assuré par Cécile Gicquel, qui siège au réseau national des échouages. Le RNE concentre toutes les informations et permet d'interpréter les niveaux de capture accidentelle ou les événements météorologiques qui peuvent affecter ces populations.

Philippe Audurier confirme qu'il s'agissait précisément le sens de sa question.

Pierre Colin demande des précisions concernant les poteaux électriques mentionnés pour l'accueil du balbuzard pêcheur. S'inquiète sur l'installation nouvelle de poteaux électriques sur les dunes.

Cécile Gicquel explique qu'il s'agit de poteaux désaffectés sur la partie marais. Il s'agit d'une ancienne ligne électrique présente dans tout le fond de l'Aber, du côté intérieur par rapport à la route départementale. Enedis va rétrocéder ces poteaux au conservatoire du littoral, propriétaire du site. Les équipes du Parc vont réexploiter ces poteaux, sans en ajouter de nouveaux.

Axe 3

Pierre Yesou souhaite connaître la date de publication de l'atlas de la biosphère.

Philippe Le Niliot précise que l'atlas regroupe le travail de 48 auteurs. L'ouvrage est en cours de relecture pour corriger les dernières erreurs. Le bon à tirer sera transmis à l'éditeur, Locus Solus, en mars pour une publication en avril et une remise sur table au prochain conseil de gestion.

Axe 4

L'axe 4 n'appelle pas d'échanges ou commentaires en séance.

Axe 5

Fabien Boileau rappelle l'importance de l'implication des partenaires du Parc : les collectivités territoriales sur les affaires de qualité de l'eau, les instituts scientifiques, dont certains ne siègent pas au parc marin, pour toutes les actions d'acquisition de connaissances ainsi que les pêcheurs qui sont cités sur un certain nombre de projets. Il s'agit d'un travail collectif.

Insiste sur le manque actuel de connaissances. Donne en exemple la cartographie d'habitats sur la chaussée de Sein, qui est un travail particulièrement compliqué : 100km² entre 0 et 30 mètres de fond dans une des zones les plus agitées du monde. Il y a évidemment une grande part de sous-traitance, mais les agents du Parc y sont passés avant pour pouvoir orienter et rédiger le cahier des charges. Cet exemple illustre la complexité de ce type de projets et la nécessité de regrouper les moyens financiers ainsi que les acteurs autour du Parc pour réussir à travailler dessus.

Jean Hascoet s'interroge sur les atteintes mentionnées dans le bilan environnemental. Demande confirmation qu'il n'y a pas d'éléments concernant les algues vertes. Considère qu'il serait intéressant que le Parc en parle dans le bilan des atteintes environnementales à la baie et qu'il y ait des relations renforcées entre l'établissement public d'aménagement de la baie et le Parc pour pouvoir avoir un regard sur la question.

Fabien Boileau indique que le bilan sur les atteintes à l'environnement est essentiellement fait à travers le tableau de bord, qui présente les résultats et les difficultés auxquels les équipes sont confrontées : baisses sur certains bassins versants, augmentations des concentrations sur d'autres. La coopération avec l'EPAB est faite : le Parc travaille de façon très proche avec cet établissement, en particulier sur le projet des pollutions plastiques mais également sur les problèmes de bactériologie et d'eutrophisation pour les activités terrestres. C'est le rôle du conseil de gestion, notamment à travers les avis qui sont demandés sur un certain nombre d'activités. Le Parc poursuit son travail sur l'identification des zones fonctionnelles sur lesquelles il y a des concentrations de nitrates trop importantes, sur lesquelles les actions sont ensuite ciblées.

Philippe Le Niliot ajoute que c'est une problématique prise en compte lorsque les agents travaillent sur l'identification des zones fonctionnelles. Le premier travail du Parc a été de regarder ce qui avait été fait avant les épisodes majeurs d'algues vertes. Des séries de données publiées par l'université de Bretagne occidentale ont été utilisées. Ces travaux, publiés dans les années 1980, ont démontré l'importance de la baie de Douarnenez dans la production de petits

poissons plats (lotte, turbot, barbu, sole). Le Parc a réactivé ces suivis, en cherchant à observer les effets produits par les marées vertes sur cette fonction de productivité des petits poissons plats.

Alain Madec exprime sa déception à propos de la pauvreté des données sur les algues. Considère que le projet DEFIPEL pourrait être l'occasion de regarder l'impact du front thermique sur la *digitata* et sur les algues en général. Celui-ci est fondamental pour l'activité algale et le maintien de toutes les espèces. Le projet DEFIPEL se concentre sur le plancton. Demande s'il est possible d'y intégrer des éléments sur les macroalgues afin d'obtenir un suivi des évolutions dans les biomasses algales comme le tossaie et la palmaria.

Philippe Le Niliot rappelle que la productivité sur la macroalgue est liée à la température des masses d'eau, non pas sur les zones frontales mais au milieu, dans la zone d'eau homogène où l'eau reste froide. Le projet DEFIPEL étudie les zones de contact entre les masses d'eau chaude et d'eau froide, mais pas les zones du milieu. Explique qu'il faudrait monter un autre projet pour regarder l'effet de cette masse d'eau froide qui va favoriser les macroalgues. Les résultats de Caroline Cailliau et Patrick Pouline montrent une augmentation des températures hivernales, malgré le contexte océanographique très favorable au maintien d'une masse d'eau froide dans l'ouest du Finistère. En dépit de ce phénomène océanographique, on observe une évolution vers le réchauffement des masses d'eau, qui serait effectivement à étudier à terme sous la forme d'un projet ambitieux. Une réflexion est en cours avec des partenaires comme les stations de biologie de Roscoff, de l'IUEM et de Concarneau pour voir ce qu'il pourrait se faire concernant les laminaires et l'évolution des communautés de laminaires en fonction des paramètres environnementaux.

Marie Capoulade ajoute que l'axe 5 est un axe coûteux mais nécessaire. Il est indispensable pour les actions du Parc. Profite de son intervention pour souligner le rythme soutenu de déroulé de la réunion du conseil de gestion. Souhaite attirer l'attention sur la RNNI et le recrutement d'un agent mis à disposition par la collectivité territoriale. Espère que cette solution temporaire se pérennisera via d'autres circuits et que le Parc pourra obtenir un vrai poste pour la gestion de la réserve. Fait remarquer que l'ordre du jour est très dense. Souhaite connaître le deuxième site évoqué dans le cadre de l'analyse risque pêche.

Philippe Le Niliot précise qu'il s'agit du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Maël de Calan confirme que l'ordre du jour est effectivement très dense. Le but est de permettre à de nombreux acteurs de s'exprimer. Invite à bien remplir le questionnaire en fin de séance afin d'adapter le nombre de réunions aux fins de répondre aux besoins des membres du conseil de gestion.

Philippe Audurier rappelle que la question des algues vertes touche particulièrement la baie de Douarnenez. De nombreuses actions sont mises en place, auprès de l'agriculture et à travers l'EPAB qui essaie d'encourager les pratiques vertueuses au niveau de l'élevage et qui pointe du doigt certaines pratiques. Il en résulte que le monde agricole est bien souvent destinataire de retours négatifs, ce qui provoque des situations très tendues. Estime que la source n'est pas l'agriculture, ni ses pratiques mais ce qu'on oblige les agriculteurs à faire, notamment avec les ensemenciers et les pratiques chimiques qui les accompagnent. Insiste sur la nécessité d'une réflexion collective pour mettre les ensemenciers et l'industrie chimique face à leurs responsabilités vis-à-vis des algues vertes. Incite à mettre en place une action réelle contre les pollueurs.

Maël de Calan propose de ne pas engager le débat général sur le sujet des algues vertes ce jour.

Frédéric Jean confirme que le programme est dense, impressionnant et novateur. Se demande de quelle façon les expériences locales au sein du Parc alimentent plus globalement la réflexion et les actions des autres parcs plus récents et de l'OFB.

Fabien Boileau indique l'existence d'échanges réguliers. Le Parc présente son programme d'actions et les résultats des projets qui font l'objet d'une publication sur le site internet du Parc. Pour prendre l'exemple de la décharge d'Ouessant, l'objectif initial était de dépolluer et de retirer le plus possible de déchets. Un deuxième objectif vise également un partage d'expérience au profit de potentiels futurs porteurs de projets. C'est particulièrement le cas pour les projets scientifiques. La collaboration entre les équipes du Parc et des organismes scientifiques (IFREMER, Océanopolis, etc.), conduit à des publications qui servent à la valorisation des projets.

Maël de Calan soumet à l'approbation des membres du conseil de gestion la proposition de programme d'actions.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

La proposition de programme d'actions 2022 pour le Parc est approuvée à l'unanimité.

Maël de Calan félicite les équipes du Parc et leur adresse ses encouragements pour l'année 2022.

5. Méthode de concertation et de rédaction du plan de gestion 2025-2040

(Document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Fabien Boileau.

La présentation n'appelle pas d'intervention et/ou d'échanges en séance.

Maël de Calan précise qu'il trouve la méthode excellente. Cet exercice se veut d'une grande importance pour le Parc dans les années à venir. Indique qu'il y a eu débat concernant la participation du grand public à la rédaction du plan de gestion. L'avis des membres du bureau est que le grand public doit plutôt être associé d'une manière différente. Mentionne l'importance d'un conseil élargi qui permettra une réflexion plus poussée.

6. Projet PECHDAUPHIR – test de solutions pour limiter les captures accidentelles de dauphins communs

(Document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan introduit la présentation du projet PECHDAUPHIR effectuée par Valentin Loirat.

Jean Hascoët considère qu'il serait intéressant que les associations de protection de l'environnement soit partie intégrante du comité de pilotage du projet. Précise qu'en tant que membre de France Nature Environnement, les associations Eaux et rivières de Bretagne et Bretagne vivante ont participé à de nombreux travaux sur le sujet. Suggère une participation au comité de pilotage, comme c'est déjà, par exemple, le cas dans les projets concernant les algues dans le projet SLAMIR.

Fabien Boileau rappelle que le projet est porté par le comité des pêches. Préjuge que cette demande est envisageable.

Emmanuel Kelberine précise que le projet et ses conclusions seront détaillés dans le groupe de travail national existant sur le sujet. Rappelle qu'il s'agit d'un sujet très technique mobilisant déjà beaucoup de scientifiques et qui nécessite d'aller vite. Il y a déjà beaucoup d'observateurs sur les bateaux. Dans un souci d'efficacité, des résultats doivent pouvoir être présentés dans un premier temps avant d'ouvrir la porte aux commentaires.

Hugues Vincent salue le projet. Considère que ce sujet est particulièrement clivant. Ajoute que ce projet est à l'image du Parc : il peut sembler complexe mais permet de dépasser la logique de clivage en mettant autour les acteurs et en adoptant une démarche scientifique. Salue la démarche qui s'inscrit dans un cadre national plus vaste sur le sujet. Pense que ce projet peut servir d'exemple pour les situations complexes, sur lesquelles il y a des oppositions fermes, qui peuvent évoluer de manière positive grâce à l'objectivisation scientifique.

Barbara Leroy s'interroge sur la durée du projet.

Valentin Loirat précise qu'il s'agit d'un projet sur deux ans qui commencé en janvier, avec un financement du plan de relance.

Michel Bertignac évoque les interactions avec d'autres projets nationaux comme LICADO. Demande si des interactions avec le projet DELMOGES ont été envisagées, car celui-ci va traiter de problèmes assez similaires.

Valentin Loirat précise qu'effectivement, l'équipe projet suit le projet DELMOGES et devrait normalement se mettre en lien avec celui-ci.

Philippe Le Niliot ajoute que le projet DELMOGES est un projet avec des travaux scientifiques de haut niveau, qui cherche à comprendre tous les éléments à prendre en compte dans le processus de capture accidentelle des dauphins : le régime alimentaire, les pratiques de pêche, etc. Le projet PECHDAUPHIR apporte la vision opérationnelle de terrain : ce qui marche ou non, comment un outil tel qu'un répulsif acoustique peut être mis en place sur toute une flottille, son fonctionnement, sa résistance à l'eau et à l'usure. Tous ces éléments opérationnels seront apportés via notamment le cadrage national.

Maël de Calan revient sur la demande d'amendement du COPIL du projet formulée par Jean Hascoët. Exprime la difficulté de traiter ce genre de demande en séance pour faire évoluer les structures de pilotage. Rappelle que le projet est porté par le comité des pêches et financé par le parc marin. Considère qu'il serait judicieux d'envisager des moments de restitution, organisés par les porteurs du projet, pour l'ensemble des membres du conseil de gestion qui seraient intéressés par des restitutions moins généralistes, avec des possibilités d'amendement. Propose de réfléchir, en dehors des conseils de gestion, à des modalités souples d'interaction.

Yannick Calvez valide la proposition d'organiser des réunions au fil du projet pour transmettre les résultats. Ajoute que le programme DELMOGES est porté par l'IFREMER et que le comité national des pêches est chargé de la restitution. Indique que de nombreux échanges ont lieu à ce sujet.

Maël de Calan ajoute que, sur un sujet hautement polémique comme celui-ci, il est très important que l'ensemble des acteurs soit à l'aise avec son déroulé et la méthodologie retenue.

Marie Capoulade demande si Océanopolis ou l'association des mammifères et oiseaux marins de Bretagne sont associés au projet.

Sami Hassani confirme qu'Océanopolis est bien associé au projet en tant que membre du conseil de gestion.

Pierre Colin exprime son intérêt pour le projet et valide la proposition de retours réguliers auprès du conseil de gestion. S'interroge le terme « optionnel » concernant le suivi des bolincheurs. Demande si les captures de dauphins par les bolincheurs sont prises ou pas en considération dans le projet.

Valentin Loirat confirme qu'il s'agit d'une partie optionnelle du projet. Explique qu'il faut, dans une première partie, identifier s'il y a des interactions entre les dauphins et les bolincheurs.

Emmanuel Kelberine ajoute que l'urgence concerne les fileyeurs. Avec les bolincheurs, la plupart des captures peut être relâchée vivante. Le véritable souci concerne les interactions entre les fileyeurs et les mammifères.

7. Présentation du projet OURMEL

(Présentation en annexe)

Fabien Boileau précise qu'il n'avait pas été possible de placer cette présentation dans l'ordre du jour. Le comité régional des pêches a sollicité une présentation du projet OURMEL auprès des membres du conseil de gestion. Le Parc n'est pas directement impliqué dans ce projet qui se déroule dans son périmètre. Ajoute réfléchir à une méthode de présentation des résultats de projets à l'occasion de réunion moins formelle qu'un conseil de gestion.

Maël de Calan confirme l'arrivée à échéance de certains projets puis introduit la présentation du projet OURMEL par Julien Dubreuil.

Alain Madec indique vouloir être consulté et informé sur la question de la réimplantation d'ormeaux car celle-ci aura une incidence sur la quantité d'algues consommées.

Maël de Calan rappelle que l'objet du conseil de gestion est de permettre les échanges et la transmission d'éléments d'information générale.

Julien Dubreuil indique que, en ce qui concerne la phase d'ensemencement, environ 10 000 juvéniles d'ormeaux de 1,5 à 2cm, la menace de prédation des algues est très faible.

8. Enjeux écologiques liés aux habitats marins – projet d'analyse risque-pêche (ARP)

(Document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Claire Laspougeas et Pierre Misko.

Emmanuel Kelberine déplore, d'un point de vue méthodologique, l'absence de nuances dans les enjeux. Sur des habitats très différents, comme des sables grossiers sur la chaussée de Sein ou du maërl, l'enjeu sera identifié comme fort, alors qu'il n'est absolument pas le même. Exprime sa crainte d'une incompréhension, notamment de la part pêcheurs, du classement de ces enjeux.

Pierre Misko explique que le document présenté est une version simplifiée et que le résultat détaillé des calculs sera présenté aux partenaires.

Solenne Robard Le Guennec ajoute que cette nouvelle méthode de calcul a une autre faiblesse. Le niveau de risque sur un habitat sensible, par exemple le maërl, sera équivalent sans distinction du métier, qu'il s'agisse de la drague ou du casier. Le souci causé par la nouvelle méthode est de parvenir à ce genre de résultats. Intuitivement, tout le monde comprend bien que les impacts sont différents en fonction de l'activité exercée : pose de casier sur le maërl ou drague passée régulièrement. Cette méthode pose également problème au niveau de la concertation et des discussions menées avec la profession. Les pêcheurs eux-mêmes savent bien que les impacts ne sont pas les mêmes. Les mesures seront à adapter et à discuter avec les professionnels. Ajoute que la qualité des échanges et le temps apporté à la concertation avec le parc marin vont permettre de bien appréhender ces difficultés et de prendre des mesures adaptées.

Maël de Calan demande confirmation que les mesures découlant de ces analyses pourront être adaptées au type de pêche ou métier.

Solenne Robard Le Guennec confirme qu'il y aura bien différenciation en fonction des métiers.

Pierre Yesou exprime sa crainte d'un travail à deux vitesses entre les zones Natura 2000 et le reste du Parc. Prend l'exemple du puffin des Baléares, oiseau marin identifié comme étant le plus en danger en Europe et présent une partie de l'année dans les eaux du Parc. L'existence d'interactions avec cette espèce est reconnue. Celles-ci peuvent être étudiées dans le cas de Natura 2000 autour d'Ouessant et de Sein. Demande si les mesures de gestion concernant le puffin des Baléares seront applicables uniquement sur Natura 2000 ou si le travail effectué sur Natura 2000 est voué à essaimer tout autour.

Fabien Boileau explique que la concentration sur les habitats dans les zones Natura 2000 est inscrite dans la carte des vocations du Parc. Il y a une obligation pour le Parc de faire un effort particulier sur ces zones. Cette obligation peut changer avec le futur plan de gestion. Ajoute que la partie espèces du projet ARP se fait à l'échelle du Parc et non pas uniquement des zones Natura 2000. Le puffin des Baléares, qui fait l'objet d'un plan national de reconstitution auquel le Parc participe, sera bien présent dans l'analyse risque pêche au niveau des espèces.

9. Présentation du protocole de délivrance des dérogations à l'interdiction d'épandage des effluents dans la bande des 500m des zones conchylicoles (DDTM)

(Présentation en annexe)

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Hugues Vincent et Zaïg Le Pape.

Jean Hascoët remercie la DDTM pour cet état des lieux attendu depuis un certain temps. S'interroge sur la logique de la règle, étant donné le nombre de dérogations accordées. Espère que le nouveau protocole permettra une meilleure protection mais déplore le nombre de dérogations déjà accordées depuis deux mois (18 autour de la Baie de Douarnenez).

Michel Inisan précise que les demandes de dérogations sont bien étudiées et qu'un travail est effectué en amont de l'action de dérogation.

Benoit Salaun souligne que la qualité de l'eau est essentielle à l'activité de conchyliculture. Le nouveau protocole semble plus restrictif pour les agriculteurs. Un gros travail est fait pour la mise aux normes des dérogations. Comme indiqué sur la cartographie, de nombreuses zones sont indiquées en zone B, ce qui est une zone de mauvaise qualité qui oblige à de la purification. Indique qu'il faut poursuivre le travail pour améliorer la qualité de l'eau.

Hugues Vincent confirme les propos de Michel Inisan. Il s'agit bien d'une logique d'échange. La rencontre se fait sur place avec le professionnel, les représentants de la chambre ou du comité de conchyliculture ou de pêche à pieds et des techniciens pour voir comment mettre en place le talutage, etc. Insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une démarche purement administrative. Tous les acteurs se rendent sur le terrain, pour voir comment faire en sorte que l'épandage soit possible, sous quelles conditions, et, si besoin, voir quels systèmes complémentaires de type talus sont nécessaires. Pour revenir sur les paroles de Benoit Salaun, cette démarche s'accompagne, dans une politique beaucoup plus large que le préfet souhaite promouvoir, de reconquête de la qualité des eaux. La qualité des eaux porte sur une pluralité d'intrants: les excédents agricoles et les problèmes d'assainissement. 20% de la DETR (dotation en équipement des territoires ruraux) sont exclusivement dédiés aux problématiques d'assainissement. Rappelle qu'a été signé récemment le contrat de rade de Brest pour améliorer la qualité des eaux de la rade.

Maël de Calan annonce, au titre du conseil départemental, avoir augmenté significativement les moyens consacrés à cette politique, en complément de la région. Ajoute que ce protocole de mise à jour des dérogations est équilibré et nécessaire. L'effort demandé aux agriculteurs est très important, voire considérable et peut se traduire pour certains par des problèmes de rentabilité économique, voire de disparitions d'exploitations.

Alain Madec rappelle qu'en dehors des zones conchylicoles se situent les zones de récolte d'algues, qui sont confrontées aux mêmes problématiques. Une très bonne qualité d'eau est requise pour obtenir le label «bio », qui est quasiment indispensable pour les algues de consommation alimentaire. Les professionnels du secteur, comme ceux de la conchyliculture, sont directement dépendants de la qualité de l'eau. Signale que la profession réalise et finance elle-même ses prélèvements et analyses.

Fabien Boileau répond que le Parc réalise de nombreuses actions concernant la qualité de l'eau en dehors des zones conchylicoles. Un gros travail est fourni concernant la bactériologie, l'eutrophisation, et la partie chimique pour l'année 2022. Ce travail est réalisé à l'échelle du Parc et les résultats sont tenus à disposition du conseil de gestion. Rappelle que le Parc, en partenariat avec l'IFREMER, a travaillé au classement bio des algues de rive avec la profession, avant de la laisser poursuivre ses prélèvements. Demande à la DDTM si le conseil de gestion continuera à être saisi sur les demandes de dérogation à l'épandage.

Hugues Vincent confirme que le conseil de gestion du Parc continuera à être saisi sur ces questions. Indique vouloir associer plus étroitement les équipes du Parc dans l'analyse des dossiers pour avoir la vision et l'expertise du Parc.

Pierre Yesou s'inquiète sur le fait que la mise en œuvre du nouveau protocole représentera une très forte charge de travail pour le conseil de gestion. Rappelle que la présentation de dossiers de demande de dérogation a toujours suscité des débats avec beaucoup d'engagement. Demande si le conseil de gestion aura le temps et les moyens de s'y consacrer, s'il donnera une délégation au bureau et le cas échéant s'il y aura une discussion préalablement au conseil pour définir un positionnement. Souhaite savoir si l'avis du Parc sera consultatif ou conforme.

Hugues Vincent répond qu'il s'agit, au niveau réglementaire, d'avis simples, c'est-à-dire non contraignants sur le plan juridique.

Maël de Calan se dit favorable à ce que le débat se fasse en conseil de gestion et non pas en bureau. Ce fonctionnement sera probablement à adapter en fonction de la charge que représentera le nombre de demandes et du temps que mettront les agriculteurs à les formuler. Rappelle que la mise à jour des demandes de dérogation doit se faire avant juin 2024. En

première intention, c'est le conseil de gestion qui se prononcera sur ces avis et non le bureau.

Alain Madec attire l'attention du conseil de gestion sur la qualité de l'eau de la zone DCE dans laquelle est Ouessant. Celle-ci, depuis le 1^{er} janvier 2022 n'est plus classée « bio », en bon état écologique. Du fait qu'il y ait des mesures de température et qu'il n'y ait pas de jugement sur ces critères de température, la zone n'est plus considérée comme en très bon état écologique. Sur Ouessant, les algues ne sont plus "bio", à moins de produire d'autres analyses pour prouver le contraire. Insiste sur l'importance de travailler de concert pour obtenir la révision de ces critères de classement.

Maël de Calan ajoute que, dans un souci d'efficacité, les dossiers seront à analyser dans le détail en amont du conseil de gestion afin de ne pas alourdir l'ordre du jour et de permettre une certaine rapidité dans le débat.

Jean-Luc Milin fait remarquer que sur la ria du Conquet, hors zone conchylicole et non exploitée par les professionnels, des prélèvements ont été réalisés et montrent des pollutions. Il y a sur cette zone deux cours d'eau qui rejoignent le fond de la baie.

Zaïg Le Pape confirme qu'il y a effectivement de la pêche à pieds de loisirs dans la zone. Rappelle que d'un point de vue réglementaire, le travail réalisé porte sur les zones conchylicoles professionnelles. Il s'agit d'une zone sanitaire par rapport à des enjeux professionnels. Ajoute qu'il existe une série d'analyses réalisée par l'ARS et l'IFREMER. Les citoyens peuvent se renseigner sur la qualité des coquillages qu'ils vont pêcher à l'aide de médias disponibles à cet usage.

Fabien Boileau annonce que le Parc se penchera sur le cas de la ria du Conquet en 2022.

10. Bilan du projet « tourisme durable dans la réserve de Biosphère »

(Document adressé avec le dossier de séance)

Contraint de quitter la séance avant la fin du conseil de gestion, Maël de Calan rappelle les dates du prochain bureau, le 26 avril et du prochain conseil de gestion, le 31 mai 2022. Invite les membres du conseil de gestion à renseigner le questionnaire de satisfaction de manière détaillée.

Puis introduit la présentation effectuée par Margaux Pinel.

André Talarmin remercie Marie Hascoët et Margaux Pinel pour le travail effectué et le temps consacré à ce projet.

Questions diverses

Fabien Boileau rappelle :

- La présence sur les tables du questionnaire à remplir pour alimenter le tableau de bord ;
- La présence du poster des oiseaux de la mer d'Iroise ainsi que du livret associé ;
- Les dates du prochain bureau le 26 avril et du conseil de gestion le 31 mai ;
- L'organisation d'une journée de dépollution du marais de l'Aber le 30 mars, pour laquelle une feuille d'inscription est laissée à disposition dans l'entrée de la salle de réunion.

12h35 – Fin de séance



© Antoine Devouard

OURMEL

sOUtien de stock et Repeuplement de l'oRMEau en zone Littorale bretonne et normande

FEAMP mesure 26



LES PARTENAIRES



Olivier Basuyaux



Elena Fily



Pierre Chauvaud



Jacques Grall



Gregory Charrier



Equipe plongée
(Erwan Amice,
Isabelle Bihannic,
Thierry Le Bec)



Sabine Roussel



Jacques Doudet

Comité Régional des Pêches Maritimes
et des Elevages Marins de Bretagne



Julien Dubreuil



Agnes Travers



IHPE Montpellier

LGPM La Tremblade



Celine Garcia

LES PARTICIPANTS EXTERIEURS

INTERNATIONAL



**Rob
Day**



**Edouard Kraffe &
Salvador Lluch-Cota et
Dr. Tere Sicard**



RHODES UNIVERSITY
Where leaders learn



**Peter
Britz**

FRANCE



Sylvain Huchette



Patrick Pouline

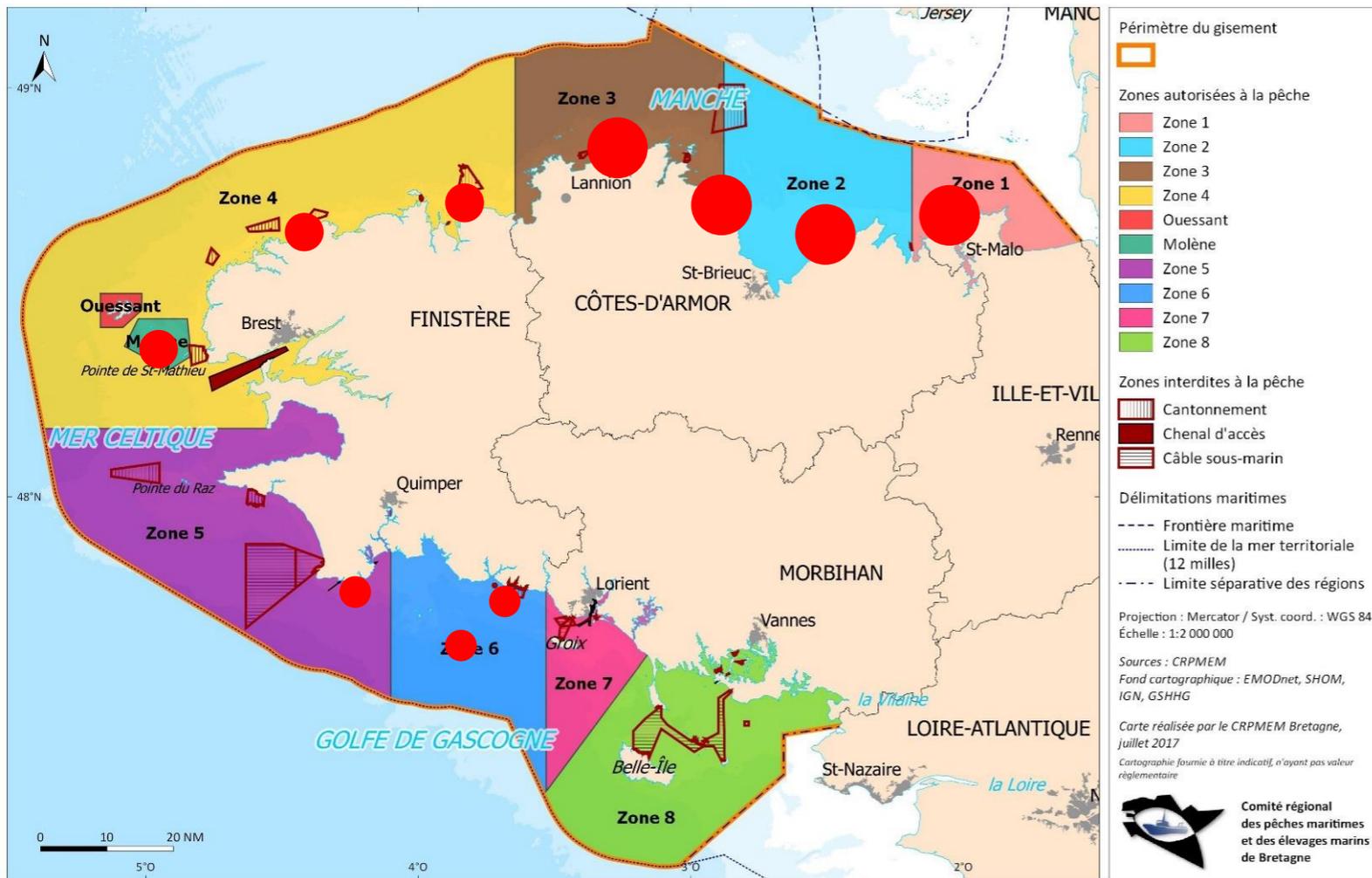


Stéphane Pouvreau



**Frederik Chevallier
& Jean Girard**

PECHE DES ORMEAUX EN BRETAGNE – contexte post-mortalités des années 1990



- Secteurs marqués par fortes mortalités (*Vibrio*) fin des années 90
- Principalement secteur Est de la côte Nord, phénomène moins marqué à l'Ouest (Mx, Abers)
- Retour progressif des pêcheries (ex. Baie de Saint-Brieuc 2010)
- Production d'environ 40 T / an - Produit à forte valeur ajoutée
- Pêcherie importante pour les armements exclusifs en plongée
- Forte pression de pêche de loisir sur les estrans (non quantifiée)



OURMEL

2021-2023



OBJECTIFS

VALIDER les procédés techniques d'implantation d'ourmeaux produits en éclosérie afin de soutenir les stocks existants dans les zones où les ourmeaux sont encore présents dans le milieu naturel.

RE-IMPLANTER des ourmeaux dans des zones dépeuplées suite à des épisodes de mortalité ou en soutien aux stocks.

EVALUER techniquement et économiquement la faisabilité/pertinence du réensemencement à plus grande échelle.



TACHE 1

**Biologie et
mécanisme
d'acclimatation de
l'ormeau à son
environnement**

OBJECTIF

**Mieux comprendre la
biologie pour réduire
la mortalité post-
transfert**



TACHE 2

**Préservation des
populations
naturelles**

OBJECTIF

**Minimiser l'impact sur
les populations
sauvages existantes
(diversité génétique et
maladies)**



TACHE 3

**Implantation des
juvéniles à échelle
semi-commerciale et
évaluation des essais**

OBJECTIF

**Implantation des
juvéniles à échelle
semi-commerciale et
évaluation des essais**



TACHE 4

**Communication
auprès des
pêcheurs et du
grand public**

OBJECTIF

**Communiquer
Valoriser les résultats**

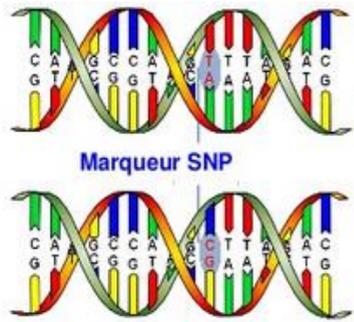
TACHE 2

Evaluation de la diversité génétique des populations sauvages et d'élevage

Des structures de populations différentes entre le nord et le sud
⇒ Juvéniles produit à partir de reproducteurs sauvages du nord et du sud

Structure génétique

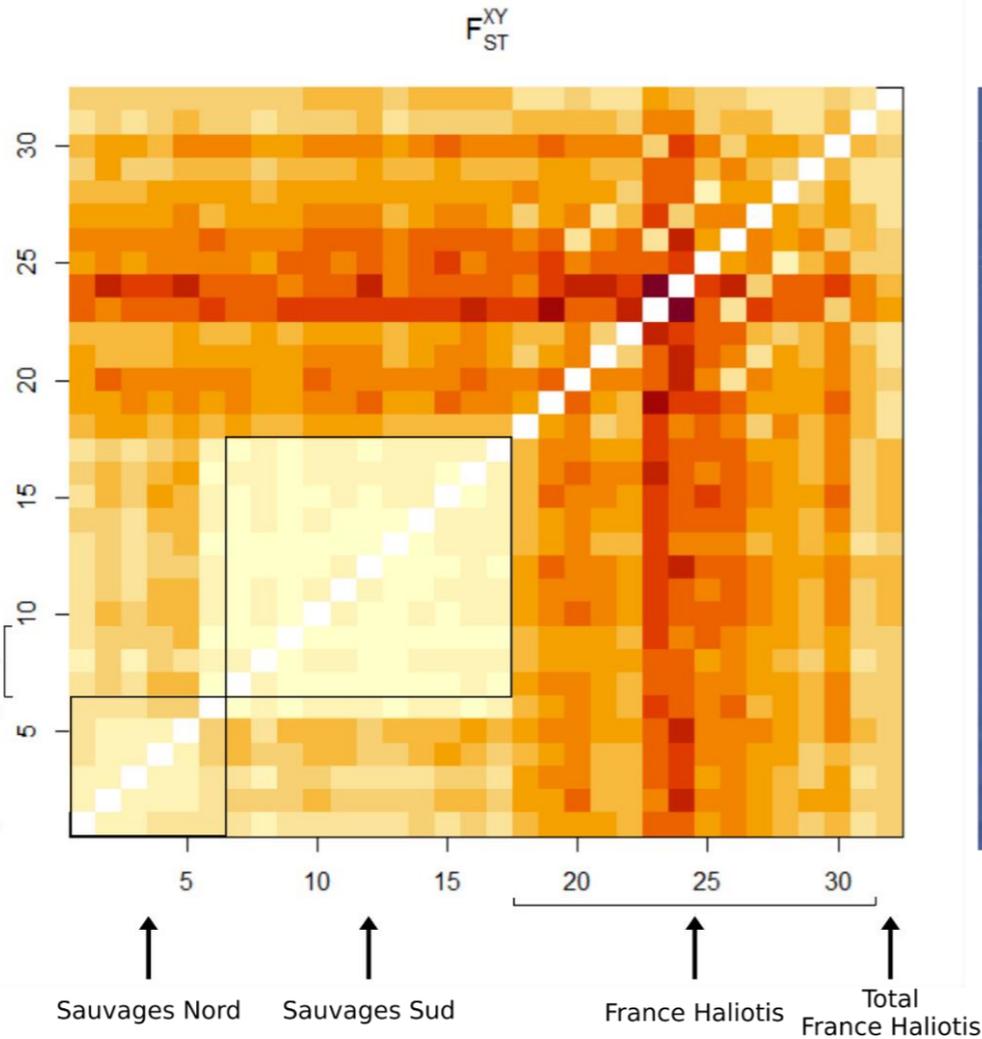
Marqueurs SNP



Aber Wrac'h

Guissény

Cherbourg



TACHE 2

Vérification du statut zoosanitaire des juvéniles implantés

BIBLIOGRAPHIE

⇒ Sélection des **agents infectieux « à risque »** pour la santé des coquillages



ANALYSE (moléculaire)

⇒ 150 animaux du **milieu naturel**
⇒ **150 juvéniles d'écloserie** issus du **Finistère Nord** (France Haliotis)

Agents pathogènes à déclaration obligatoire (Europe et OIE)^a

Agent pathogène OIE, UE	Type	Pouvant affecter l'ormeau
<i>Marteilia refringens</i>	protiste	
<i>Perkinsus marinus</i>	protiste	
<i>Bonamia exitiosa</i>	protiste	
<i>Bonamia ostrea</i>	protiste	
<i>Microcytos mackini</i>	protiste	
Abalone herpes virus	virus	oui
<i>Xenohaliotis californiensis</i>	bactérie	oui
<i>Perkinsus olseni</i>	protiste	oui

Agents pathogènes présents en Europe (affectant l'ormeaux et autres coquillages présents)^a

Agent pathogène	Type	Pouvant affecter l'ormeau
<i>Haplosporidium costale</i>	protiste	
<i>Haplosporidium montforti</i>	protiste	oui
<i>Haplosporidium pinnae</i>	protiste	
<i>Haliotidica noduliformans</i>	champignon	oui
<i>Vibrio aestuarianus</i>	bactérie	
<i>Vibrio crassostreae</i>	bactérie	
<i>Vibrio europaeus</i>	bactérie	
<i>Vibrio harveyi</i>	bactérie	oui
<i>Vibrio tapetis</i>	bactérie	
<i>Vibrio alginolyticus</i>	bactérie	oui
<i>Franciscella haliotidica</i>	bactérie	
herpès virus OsHV-1	virus	



TACHE 2

Vérification du statut zosanitaire des juvéniles implantés

**PAS D'AGENTS
PATHOGENES
DETECTES**

**Si besoin,
ANALYSE CONFIRMATOIRE**
⇒ Histologie ou séquençage

**RISQUE MAJEUR
DETECTE**

IMPLANTATION

**RISQUE NEGLIGEABLE
Et validation avec la
profession**

**REORIENTATION DU
PROJET
= pas d'implantation**

IMPLANTATION

+ UN RAPPORT : Recommandations pour contrôler l'impact sur les populations sauvages (génétique et sanitaire) et une **analyse des risques** (printemps 2023)

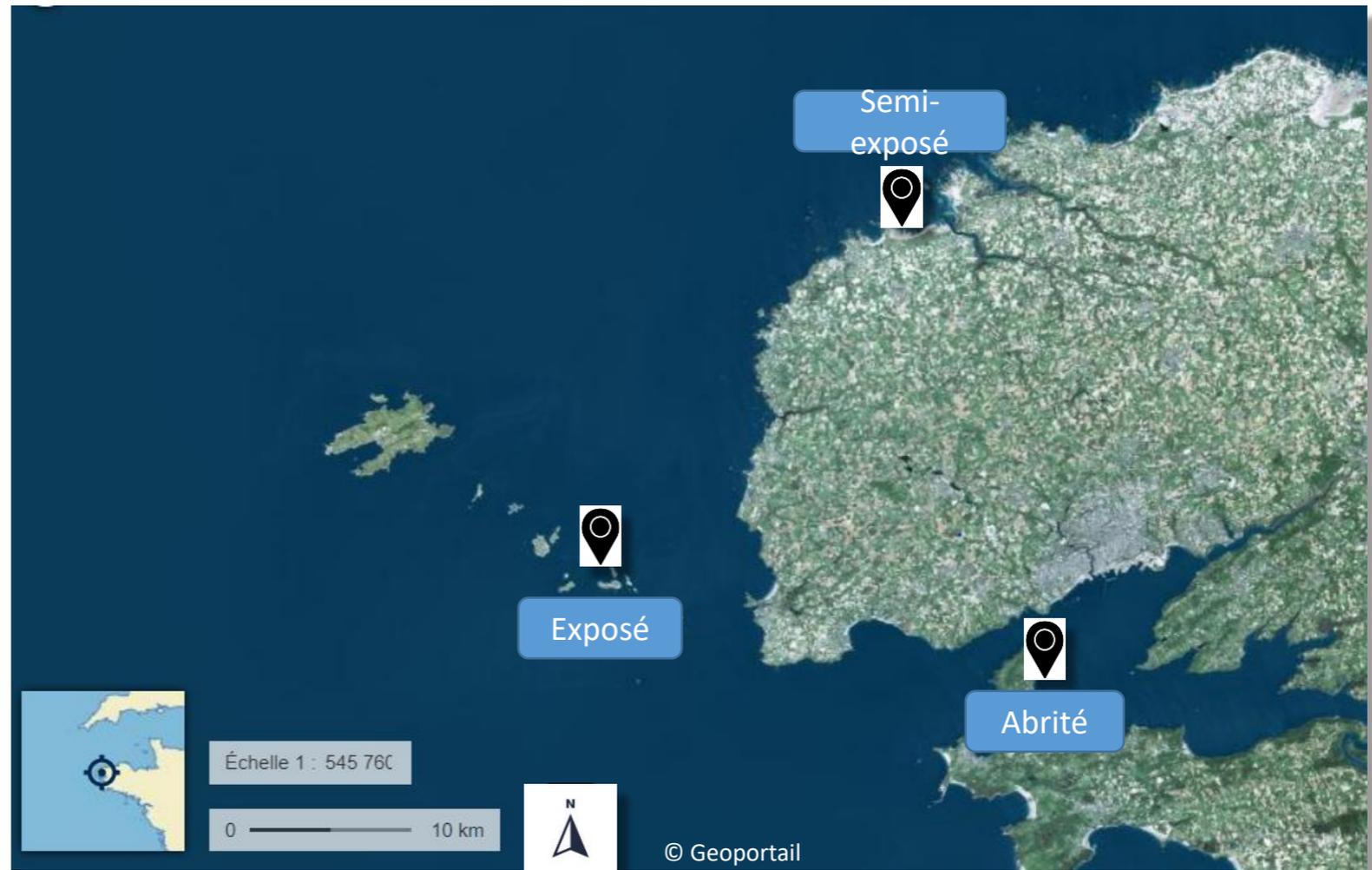
TACHE 3

Caractérisation des sites en Bretagne et implantation

CARACTERISATION DE 3 SITES

- Roscanvel
- Molène
- Aber Wrac'h

Objectif : informations **qualitatives** et **quantitatives** sur certaines **caractéristiques clés** de l'habitat



+ valorisation des données acquises sur ces sites dans le cadre de la thèse de P. Chauvaud

Modèle simplifié économique

= Analyse des coûts

- Production de juvéniles
- Transport / immersion
- Taux de survie
(stage ingénieur 2023)



RAPPORT :

- **Survie et croissance** en fonction des différents sites d'implantation en Bretagne et en Normandie
- **Analyse économique et contraintes réglementaires** associées à ces différents type d'implantation

→ faisabilité technico-économique / aide à la décision

TACHE 4

OBJECTIF

Communiquer auprès des professionnels et du grand public

Etape 4.1. Organisation d'une journée de séminaire à destination des professionnels

Etape 4.2. Communication auprès du grand public

Etape 4.3. Communication auprès des scientifiques



First step in the preparation of stock-enhancement for the European abalone (*Haliotis tuberculata*) in France

P. Chauvaud^a, S. Huchette^b, S. Roussel^a

^a Laboratoire des Sciences de l'Environnement Marin (LEMAR) UMR 6539, IUEM/UBO, Brest, France
^b France Haliotis, 29880, Plouguerneau, France



Introduction

Prior to large stock enhancement programs of abalone, the ability of hatchery-reared organisms to survive and develop in the wild must be assessed [1]. The aquaculture facilities can drive domestication [2].

During the domestication process, abalones may be unintentionally selected on physiological or behavioral traits, due to the specific hatchery conditions, as well as intentionally selected based on production traits [3].

We present here three experiments to explore the following question:

- Are the **behavioral activity** and the **survival** of selected and wild lines different in the presence of predators ?



Material

Two broodstock lines

- Wild**: From Brittany (France)
- Selected**: Two generations of selection on weight

Hatchery-rearing of this two treatments under identical conditions. Behavioral observations when aged 16 months.

Offspring tagged "Green" (from Wild line)

Offspring tagged "Blue" (from Selected line)

Methodology

Experiment duration: 5 minutes, 14 days, 20 days

Information des services et des instances

Opérations non soumises à autorisation mais ...

. Organisation d'une réunion d'information sur le projet (28/01)

DDPP, DDTM, DIRM, DREAL, CRC, etc.

. Présentation au Conseil de Gestion du PNMI

. Passage en commission Mer et Littoral du CSRPN (avril ?)



© J Dubreuil



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseil de Gestion PNMI 25 février 2022

Interdiction d'épandage à moins de 500 m de zones conchylicoles

- Enjeux et cadre réglementaire
- Etat des lieux / PNMI
- Nouvelle dynamique :
Arrêté préfectoral et
protocole dérogatoire
- Échanges

Enjeux et cadre réglementaire

Préservation / amélioration de la qualité des eaux littorales

Maintien des activités économiques : conchyliculture et agriculture littorale

Qualité bactériologique des zones de production de coquillages et gestion des effluents organiques agricoles en zone littorale



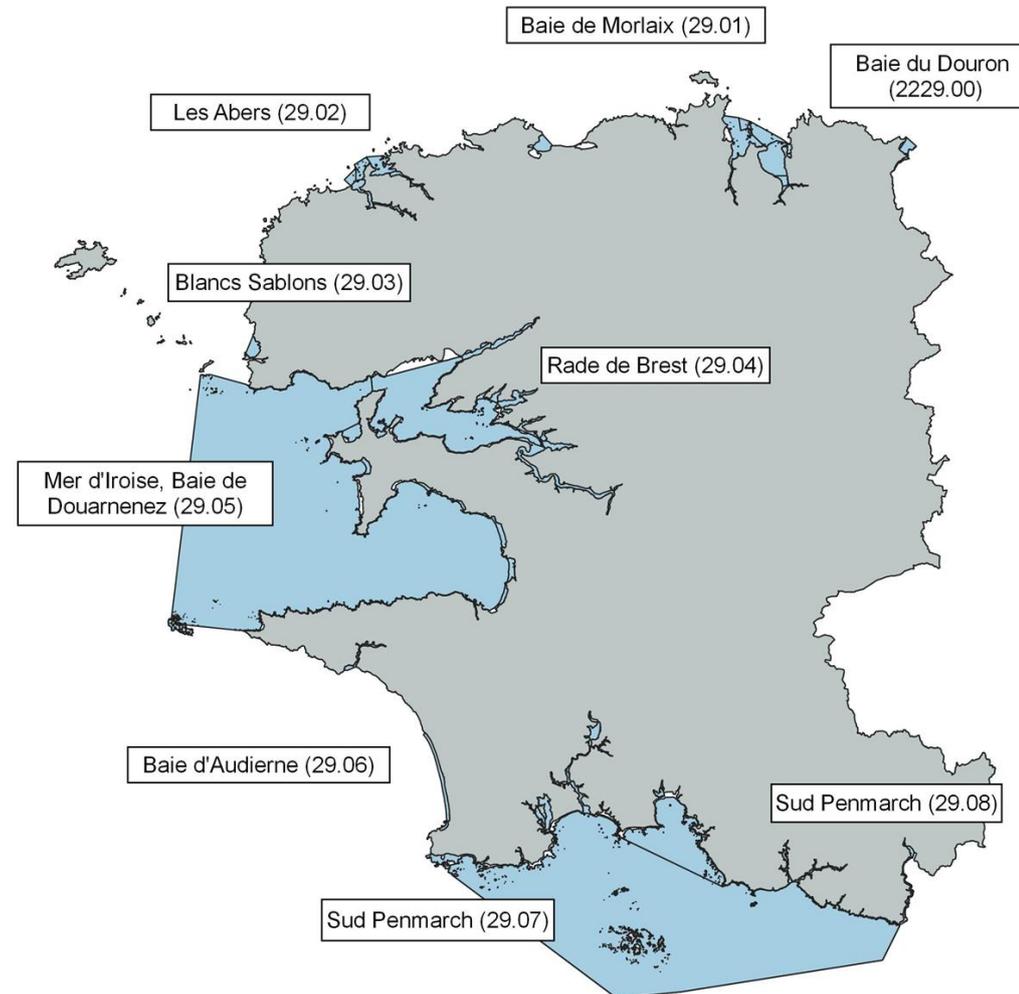
Enjeux et cadre réglementaire

Règle :

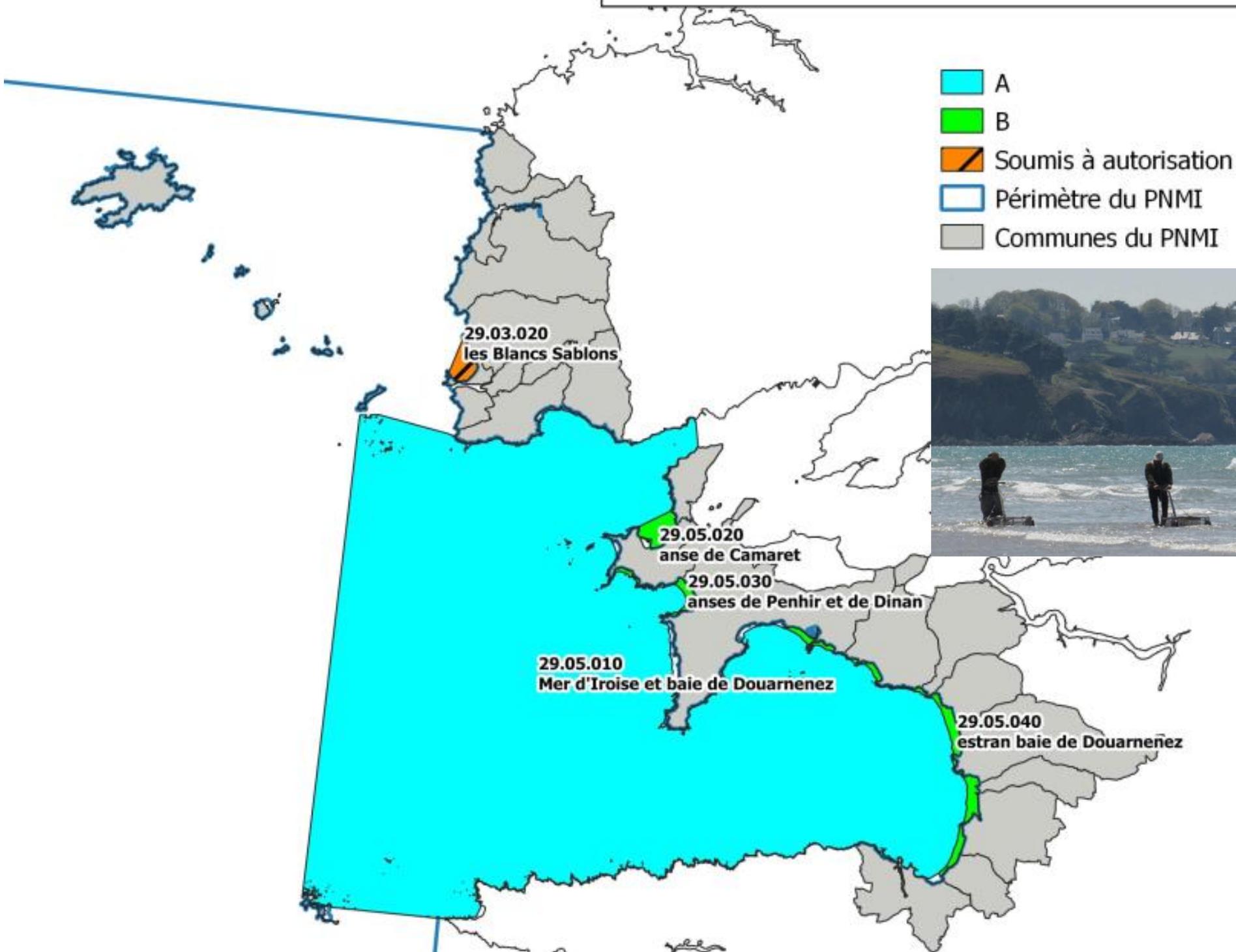
• Interdiction d'épandre des effluents d'élevage sur les terres agricoles situées à moins de 500 mètres d'une zone conchylicole

• arrêtés ministériels 2013 ICPE, arrêté régional 2018 du 6ème programme d'action directive nitrates

• Sauf dérogation encadrée par protocole technique (année 2000)

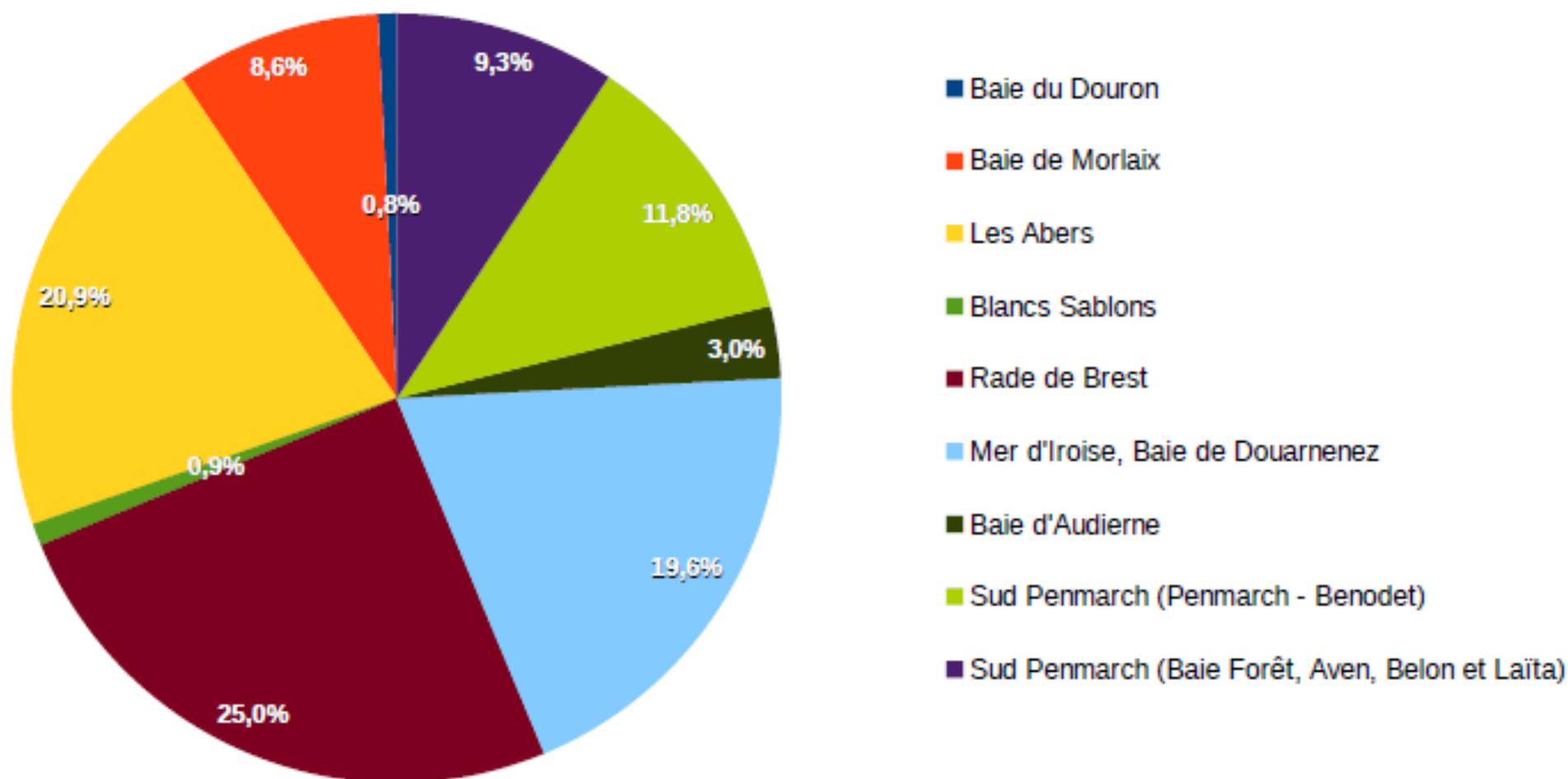


Zones de productions de coquillages situées dans le périmètre du PNMI
Classement sanitaire du 28 juillet 2021



Etat des lieux des dérogations / PNMI

Surface dérogée de chaque secteur / ensemble des surfaces dérogées en Finistère



Etat des lieux des dérogations / PNMI

En bande des 500 m, environ :

1 200 ha déclarés PAC en 2021 (29 : 10 000 ha)

600 ha dérogués depuis 2000 (29 : 4 000 ha)

	<u>SAU 500m</u> (ha)	Surface demandée (ha)	Surface <u>dérogée</u> (ha)	Rapport Surface <u>dérogée / SAU 500 m</u>	Surface refusée (ha)	Nombre d'exploitations avec dérogation
<u>PNMI</u>	1197	782	597,82	<u>49,94 %</u>	184	69
Blancs Sablons	90	50,6	38,6	<u>42,89 %</u>	12	7
<u>Iroise-DZ</u>	1107	731,5	559,22	<u>50,52 %</u>	172	62

Dérogations ZC Baie de DZ



 Périmètre de protection de 500 mètres

 Parcelles refusées

 Parcelles dérogées



0 1 2 km



Dérogations ZC Blancs Sablon Nord Mer Iroise



Nouvelle dynamique

Arrêté préfectoral et protocole dérogatoire

Préoccupations liées à l'évolution de la qualité des eaux

Bilans CODERST des surfaces dérogees

Alertes des acteurs CRC BN, Conseil de Gestion...

=> **Révision du protocole en 2016** pour mieux répondre aux exigences

=> Renforcement de la démarche par **arrêté 24 janvier 2022**



Nouvelle dynamique

Arrêté préfectoral et protocole dérogatoire

Arrêté préfectoral 24 janvier 2022

•Échelle du Finistère

•Interdiction immédiate d'épandage d'effluents agricoles en bande 0 à 50 mètres d'une zone conchylicole

•Abrogation, au 31 juin 2024, de toutes les dérogations délivrées antérieurement au nouveau protocole de 2016



Les exploitants souhaitant bénéficier d'une nouvelle dé

Nouvelle dynamique

Arrêté préfectoral et protocole dérogatoire

Nouvelles exigences protocole technique

- approche combinée distance / pente / écoulement
- précision et exclusion de certains types effluents (lisier, effluents volaille...)
- obligations de protection anti-ruissellement : talus, talus planté, bande enherbée, au regard du cheminement des eaux



Nouvelle dynamique

Arrêté préfectoral et protocole dérogatoire

Nouvelles exigences protocole technique

- conditions topographiques et circulation des eaux

	Distance zone Conchylicole	0-50m		50-200m		200 à 500m	
Type I : Fumier Compost de fumiers de bovin, porcs, ovins, caprins, equins	% de la pente			< 5 %	5 à 7 %	< 5 %	5 à 7 %
	longueur de pente * < 50 m						
	50 à 150 m						
	> à 150 m						
Type II : Lisier avec enfouissement direct	% de la pente			< 5 %	5 à 7 %	< 5 %	5 à 7 %
	longueur de pente * < 50 m						
	50 à 150 m						
	> à 150 m						

	Dérogation possible avec protection anti ruissellement (bandes enherbées 10 m ou talus)
	Dérogation possible avec protection anti ruissellement, (talus + dispositif enherbé 10 m, ou bandes enherbées 20 m)
	Dérogation impossible

Interdiction en 0 - 50 m et parcelle dont la pente est > à 7 %

Nouvelle dynamique : Arrêté préfectoral et protocole dérogatoire

Au regard de la situation actuelle parcelles dérogées au sein du PNMI :

• Pente > 7 % = estimation 190 ha

• 0 – 50 m = estimation inférieure à 2 ha

Environ 1/3 surfaces dérogées non conformes au nv protocole

Nouvelle dynamique : Arrêté préfectoral et protocole dérogatoire

Mobilisation de la profession agricole

- .Volet retro-actif : réduction des pressions sur le milieu
- .Engagements au regard du délai : déposer de nv dossiers pour mis

Reprise des instructions en association étroite avec le Parc

- .Échanges amont sur les instructions
- .Avis pour ICPE élevages avec demandes de dérogation à l'épanda

Inscription dans une dynamique plus large de reconquête de la qu

Conseil de Gestion PNMI 25 février 2022

Interdiction d'épandage à moins de 500 m de zones conchylicoles



Questions

Échanges

Accueil > Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Directive Nitrates > Dérogation à l'épandage en zones conchylicoles > **Présentation du protocole technique**

Dérogation à l'épandage en zones conchylicoles

[Présentation du protocole technique](#)

Présentation du protocole technique

Mise à jour le 16/04/2019

Afin de préserver la qualité sanitaire des productions de coquillages et la qualité générale des masses d'eau côtières, il est interdit d'épandre des effluents d'élevages sur les terres agricoles situées à moins de 500 mètres d'une zone conchylicole.

Cadre réglementaire

- Le **Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du Finistère interdit d'épandre** des effluents (solides et liquides) à moins de 500 m des zones conchylicoles pour les lisiers et purins et à moins de 50 m pour les fumiers. Ces interdictions et contraintes relatives au RSD ont été renforcées par les différents programmes d'action Directive Nitrates dans les années 2000.
- Les **arrêtés ministériels du 27 décembre 2013** relatifs aux prescriptions applicables aux Installations classées pour l'environnement relevant des régimes d'enregistrement, d'autorisation, et de déclaration, interdisent l'épandage 500 mètres en amont des zones conchylicoles.
- L'**article 5-1 de l'arrêté préfectoral régional du 2 août 2018** établissant le 6e programme d'action régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pose l'obligation de respecter des distances d'épandage des fertilisants azotés organiques et minéraux dans les zones à risques.

Néanmoins, des dérogations à cette règle peuvent être demandées pour les fertilisants de type I et II dans le cadre d'un protocole technique, dont le cadre est fixé par l'annexe 7 de l'arrêté régional du 2 août 2018 : « Une dérogation à la distance minimale d'épandage de 500 m par rapport aux zones conchylicoles définies par arrêtés préfectoraux portant classement de salubrité des zones de production et d'élevage de coquillages peut être accordée par le préfet de département, sur demande de l'exploitant, sur la base d'éléments spécifiques de topographies et de circulation des eaux. Les éléments présentés devront répondre aux conditions fixées par un [protocole](#) départemental élaboré en concertation avec les comités régionaux de la conchyliculture et les chambres d'agriculture départementales et présenté aux membres du CODERST. »

Dès les années 2000, le Finistère a établi un protocole partagé, sous la responsabilité du préfet, pour définir les conditions de dérogation à l'interdiction d'épandre à moins de 500 m des zones conchylicoles.

Aujourd'hui, le [nouveau protocole](#) a pour objectif de répondre au mieux aux exigences du 6e programme d'action Directive Nitrates (annexe 7) ainsi qu'aux enjeux de préservation de la qualité des eaux des zones de production conchylicoles et de maintien d'activités agricoles à un niveau compatible avec cette qualité, et ce, dans un cadre maîtrisé.

Fruit d'un travail de concertation engagé depuis plus d'un an avec la chambre d'agriculture et le comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord, le document a pour objet de définir le cadre dans lequel doit s'inscrire une demande de dérogation. Il précise les conditions techniques à présenter ([notice des pièces constitutives du dossier de demande](#)), les critères d'examen et le dispositif d'instruction des demandes, l'ensemble de ces éléments permettant d'étudier la faisabilité, ou non, d'obtention d'une dérogation.

Conseil de Gestion PNMI 25 février 2022

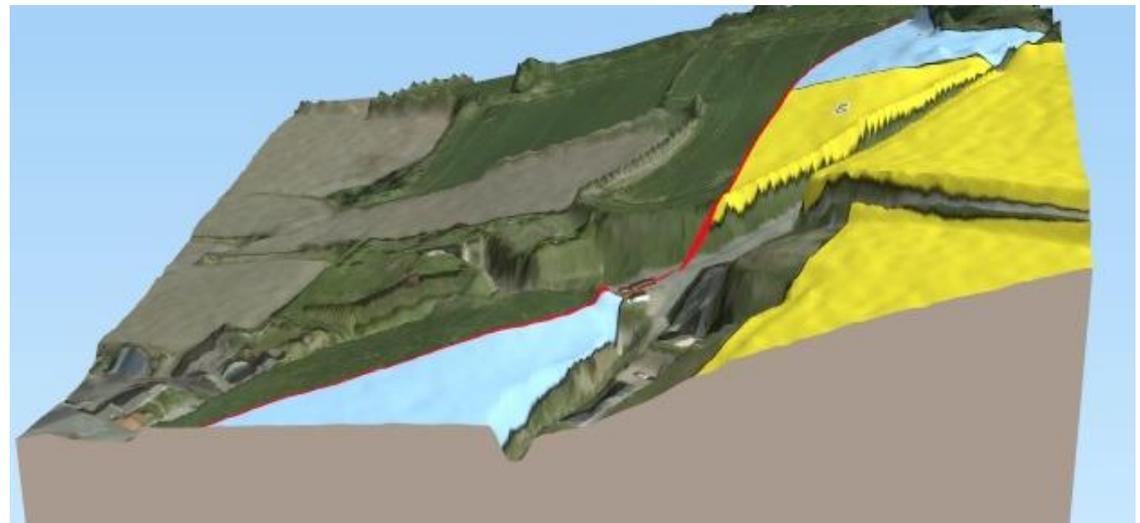
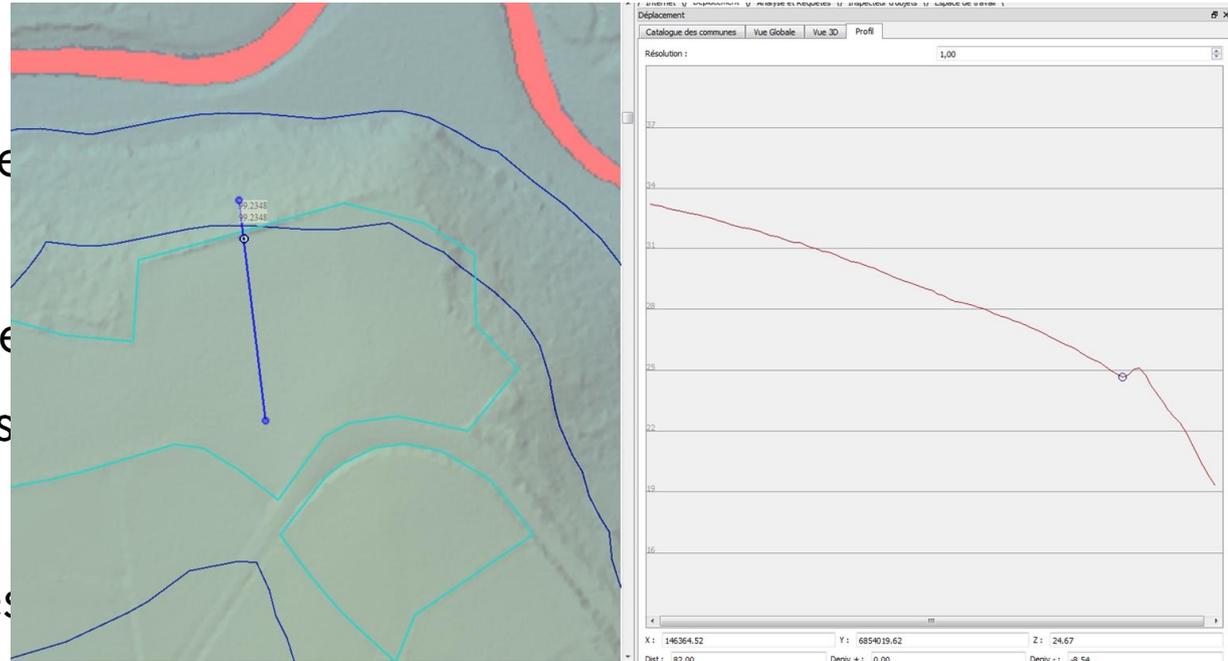
**Interdiction d'épandage
à moins de 500 m
de zones conchylicoles**

Merci de votre attention

Procédure administrative instruction demande de dérogation

.Dossier :

- .demande explicite de dérogation et e
- .type et origine effluent,
- .état des lieux avant et après aménage
- .caractéristiques des parcelles, pentes
- .Recevabilité du dossier et **analyse** des



Distance zone Conchylicole		0-50m	50-200m		200 à 500m	
Type I : Fumier Compost de fumiers de bovin, porcs, ovins, caprins, equins	% de la pente		< 5 %	5 à 7 %	< 5 %	5 à 7 %
	longueur de pente * < 50 m					
	50 à 150 m					
	> à 150 m					
Type II : Lisier avec enfouissement direct	% de la pente		< 5 %	5 à 7 %	< 5 %	5 à 7 %
	longueur de pente * < 50 m					
	50 à 150 m					
	> à 150 m					



Procédure administrative instruction demande de dérogation

.Instruction

Analyse et visite conjointe de terrain :

Transmission des éléments de fond de

Rapport et avis (dont PNMI)

CODERST

=> Arrêté dérogation accordé à l'expl

